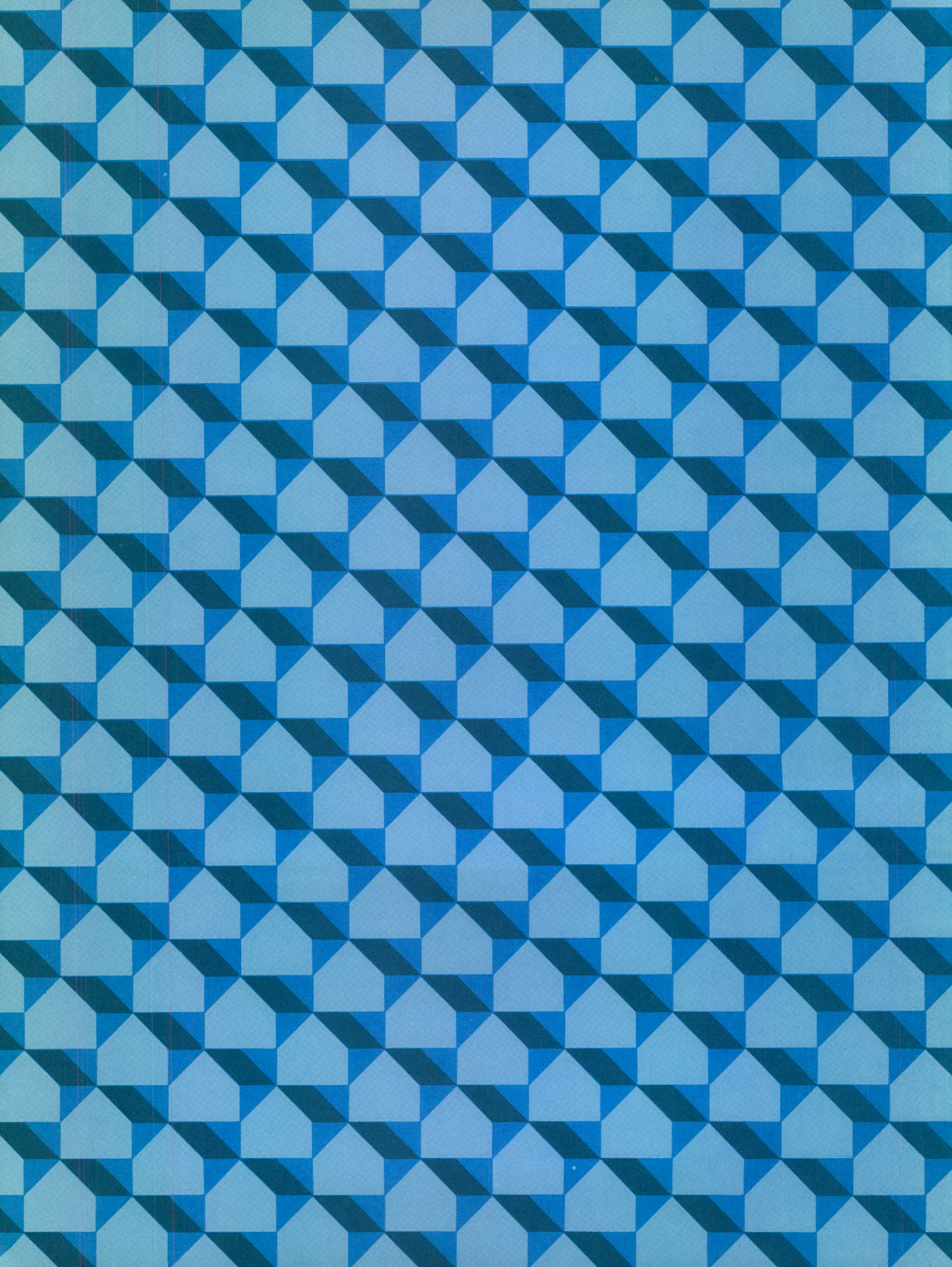


Rapport Annuel 70

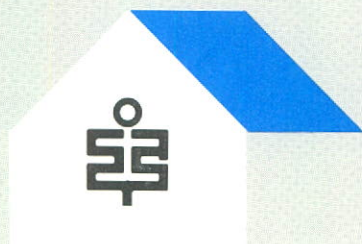


MANAGEMENT
LIBRARY
MAY 17 1973
L. UN. LIBRARY

La Société d'Assurance
des Caisses Populaires



VINGT-SIXIÈME RAPPORT ANNUEL



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

le conseil d'administration

- ♯ Adrien Bernard, Maria
président
- ♯ J. Gaudiose Hamelin, Montréal
1er vice-président
- +♯ Robert Durand, C.O. St-G., Trois-Rivières
2ième vice-président
- +♯ Jean-Marie Gagnon, Lévis
secrétaire

administrateurs

- ♯ François Adam, Lévis
- * Victor Falardeau, Hull
- * Henri Labrie, Rimouski
- + Normand Lemire, Joliette
- Roger Paquet, B.A., B.S.S., Québec
- +* Armand Parent, Métabetchouan
- Maurice Perreault, Amos
- + Lucien Pilon, St-Hyacinthe
- * Gérard Rivard, C. St-G., Nicolet
- Roméo Thisdèle, Magog
- * Réal Brossard, Montréal

♯ membre de l'exécutif

* représentant les Caisses populaires

+ sortant de charge, mais rééligible

les membres de la régie interne

François Adam
directeur général

Pierre Bornais, B.A., L.L.B.,
directeur général adjoint

Robert Limoges, C.A.,
trésorier

Fernand Patry
directeur du service des agences

Laval Chartré
directeur du service de l'assurance incendie

Léon Aubin, A.I.I.A.,
directeur du service des assurances diverses

Raymond Bouillé
directeur du service de l'assurance automobile

Judes Hamel
directeur du service des sinistres

André E. Deschênes, B.Com., B.Adm. Aff.,
directeur du personnel

Roger Lemire, O.B.E.,
directeur du service de sécurité et de prévention

Robert Alain, R.I.A.,
directeur du service de l'informatique

Gilles Fortier
directeur de la succursale de Montréal

message du président

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la vingt-sixième assemblée générale annuelle de La Société d'Assurance.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre, le quart de siècle vécu a été signalé, sans grand éclat mais, croyons-nous, de façon très valable, par des réunions régionales où les officiers supérieurs de La Société ont rencontré les représentants des régions visitées. Malheureusement, la visite de toutes les régions n'a pu être complétée à cause de certaines contraintes auxquelles les officiers ont été soumis à l'intérieur.

Elle se poursuivra cependant, même si le délai qu'on s'était fixé est dépassé, jusqu'à ce que chaque région ait été visitée. Les rencontres à date se sont faites sous le signe de l'amitié et de la compréhension. Elles ont été d'une telle valeur que des rencontres du genre devraient s'inscrire comme pratique permanente dans la politique des relations publiques de notre société.

Il avait été prévu que l'inauguration de l'immeuble complété devait être l'événement de clôture des noces d'argent. Il n'a pu en être ainsi. Même si l'inauguration n'aura lieu qu'en 1971, cet édifice demeurera le monument qui rappellera l'étape du quart de siècle de l'institution, manifestation physique de l'évolution quasi phénoménale d'une jeune société affichant une situation financière qui fait certainement envie.

Il ne faudrait pas cependant, se laisser éblouir par les succès financiers et croire que seuls ceux-ci assureront notre survivance. Ce que nous bâtissons, nous le bâtissons pour ceux qui viennent

après nous. L'accepteront-ils tel que nous le concevons aujourd'hui ? Il semble bien que demain, pour les organismes qui voudront trouver support dans le peuple, il sera exigé que leur principale préoccupation soit tournée vers l'humain ; qu'ils acceptent de mettre véritablement le capital au service de l'homme. N'est-ce pas là l'objet fondamental de la contestation actuelle qui s'amplifie de jour en jour ? Il semble bien que, particulièrement chez nous, au Québec, la jeune population, dans sa recherche d'avenir s'oriente de plus en plus vers la coopération, mais la vraie : non celle qui se proclame, mais celle qui agit ; non celle dont l'action est surtout motivée par le profit, mais celle dont le mieux-être de tous réalisé par une plus juste répartition des biens est le motif d'action. Ce choix semble tellement sérieux et basé sur une réflexion si profonde que la contestation n'épargne pas les mouvements coopératifs actuels qu'on dit « embourgeoisés », signifiant par là que leurs préoccupations sont plus tournées vers la classe aisée, négligeant le gagne-petit ; qu'ils sont surtout capitalistes recherchant le profit. Comme conséquence, on voit naître, en marge du mouvement coopératif actuel, certaines semences coopératives authentiques qui peuvent, si nous ne comprenons pas l'avertissement ou que nous n'y conformons pas notre action, prendre, au cours de la prochaine décennie, la place que nous n'aurons pas occupée et nous repousser de celle que nous tenons.

Dans notre monde en ébullition nous ne retrouverons peut-être jamais, du moins pas dans un avenir prochain, le calme plat des années d'après guerre où, dans l'abondance et la sérénité, avec des

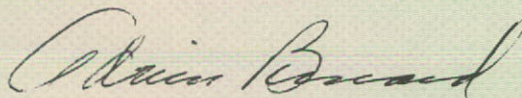
formules toutes faites, nous avons pu bâtir dans la quiétude d'un certain immobilisme. La fin des années 60 a commencé de secouer notre société. Ces secousses semble-t-il, feront désormais partie intégrante de celle-ci. Les institutions devront, ou plutôt doivent déjà admettre que le changement constant sera dorénavant « mode de vie ». Voici, à ce sujet, en traduction libre, un passage de « Living with Change in the Seventies », extrait de « Business Horizons » publié en août 1970 par la Fondation pour l'École de Commerce à l'Université de l'Indiana : — « A l'avenir, nous aurons à attirer et motiver les gens qui sont aussi souples que les événements et qui ne sont pas enfermés dans une discipline particulière, dans une façon particulière de pensée ou dans une conclusion particulière définitive. Les organismes à succès de demain seront ceux constitués de gens qui verront le changement comme un mode de vie dynamique, provocateur de pensée et de création. »

La Société d'Assurance des Caisses Populaires a réussi, dans la courte période de son existence, à structurer et consolider une situation financière enviable. Ne doit-elle pas, aujourd'hui, tout en assurant son efficacité financière et en dépit des contraintes que lui impose le commerce spécialisé qu'elle opère, redéfinir ses propres objectifs et réorienter son action de façon à rejoindre plus efficacement le grand objectif de la vraie COOPÉRATION, formule modérée qui valorise l'Homme ; formule qui tient le juste milieu entre le capitalisme intégral qui l'abrutit et le socialisme totalitaire qui le dépersonnalise.

La S.A.C.P. ne doit pas cependant poursuivre seule cette action. Le

Mouvement Desjardins doit s'unir dans une action commune où toutes ses institutions : Caisses populaires, Unions régionales, Fédération et Sociétés ou Corporations joindront leur volonté et leurs énergies dans une recherche permanente, véritable et profonde des aspirations et des besoins de la masse des salariés moyens, des gagne-petits, des pauvres, des déshérités, et de l'utilisation rationnelle et efficace de ses capitaux au soulagement de leur misère, à l'amélioration de leur sort. Sans minimiser ou ignorer, pour autant, nos réalisations coopératives à date, telle action concrétisant notre raison d'être : « Le Capital au service de l'Homme » devra se réaliser pleinement si on veut répondre à la vocation que nous ont léguée nos fondateurs, conserver, en certains milieux reconquérir, la confiance qu'on a mise en nous, justifier notre propre existence comme institutions. Les années 70 imposent déjà ces exigences à notre Mouvement. Les administrateurs responsables doivent en être conscients.

A la S.A.C.P., il faudra joindre les rangs. Les contraintes imposées par le commerce lui-même, par les lois qui le régissent, par la tradition établie, rendront la tâche très difficile. Ses administrateurs et sa direction sauront être à la hauteur de cette tâche, on ne doit pas en douter.



président

rétrospective 1970

En mil neuf cent soixante-dix, vingt-sixième année d'activité de La Société d'Assurance des Caisses Populaires, cette dernière présente un rapport annuel reflétant un accroissement appréciable sur le précédent, continuant ainsi, malgré un climat de vive concurrence, de maintenir ce rythme d'expansion ininterrompu depuis sa fondation. C'est donc avec satisfaction que nous présentons ce rapport pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1970.

Nous croyons toutefois qu'il est tout indiqué de formuler quelques précisions sur nos activités et d'y apporter les commentaires appropriés sur certains postes.

L'examen des éléments essentiels de ce rapport fait ressortir qu'au cours de cette vingt-sixième année La Société d'Assurance des Caisses Populaires a vu son encaissement de primes brutes s'accroître de 23.37%, \$5,303,642 de plus qu'en 1969, augmentation la plus considérable enregistrée.

Compte tenu de nos cessions en réassurance, les primes nettes souscrites totalisent \$18,327,607 ce qui représente 26.29% de plus. Si l'on ajoute à cet encaissement de primes les revenus en provenance du portefeuille-titres au montant de \$1,107,052, l'ensemble des revenus totalise la somme de \$19,434,658, soit une augmentation de \$4,033,177 sur l'exercice antérieur.

Les dépenses pour les réclamations nettes payées et encourues qui se sont élevées à \$9,580,115, représentent un coefficient de 58.95% sur la prime nette gagnée, permettant de réaliser ainsi un profit d'opérations. Ce coefficient précédemment mentionné est inférieur de 4.26% de celui de l'année précédente.

La réserve de primes non acquises, en raison de l'accroissement du volume-primes, se trouve augmentée d'au-delà de \$2,000,000, soit 11.33% du total des dépenses à la prime nette

souscrite. Les commissions et dépenses d'administration se sont élevées à \$6,220,942. Quant aux dépenses d'administration, elles accusent, en pourcentage sur le volume-primes souscrit, que ces dernières retiennent ainsi une légère réduction, démontrant continuellement notre attention toute particulière.

Tout compte fait de ses revenus et dépenses, La Société d'Assurance des Caisses Populaires a donc réalisé, pour son dernier exercice, des bénéfices que nous jugeons appréciables puisqu'ils totalisent la somme de \$1,110,855.

Il est également intéressant de noter que l'actif de La Société d'Assurance des Caisses Populaires s'est accru de 12.88% et s'établit à \$25,144,981, actif très largement constitué en titres et espèces en dépôt.

Pour ce qui a trait au montant de \$3,534,427 dû par les agents, il est à propos de signaler que les comptes antérieurs à quatre-vingt-dix jours, même si la perception quasi totale de ces derniers ne pose aucun problème, ont été distraits du montant précédemment mentionné. D'ailleurs ces comptes sont considérés par le Service des Assurances comme actif non admis.

Les provisions pour réclamations en voie de règlement et frais d'expertises totalisent près de \$8,000,000 et sont, nous en sommes convaincus, suffisantes pour faire face aux déboursés que nous devons effectuer. Les primes non acquises établies selon les exigences gouvernementales, augmentant d'autant la sécurité que nous offrons à nos assurés, excèdent \$10,000,000.

Il nous a paru nécessaire, en raison des conditions qui prévalent actuellement sur le marché, de porter à \$550,000 cette réserve pour fluctuation dans la valeur des placements en portefeuille et ce même s'il n'est nullement question de disposer de ces placements avant leur échéance. Il est à propos de signaler que,

tant cette réserve que celle de \$500,000 pour immeuble sont libres d'impôt. Du profit brut de \$1,110,855 déjà signalé que nous avons réalisé en 1970, il nous a fallu déduire un montant de \$616,973 pour fins d'impôts fédéral et provincial, de même que celui de l'augmentation de \$200,000 de réserve pour fluctuation de la valeur des placements, ce qui nous a permis de démontrer des bénéfices nets de l'ordre de \$293,882 portant ces dits bénéfices non répartis à \$3,533,608. Le capital et le surplus de notre Société d'Assurance s'élèvent maintenant à \$4,557,976 si l'on prend en considération les contributions au montant de \$1,024,368 versées par les Caisses populaires.

Il est indéniable que l'exercice que nous venons de clôturer nous a permis de consolider notre situation financière et également de développer notre chiffre d'affaires tout en montrant un profit intéressant malgré, tel que déjà signalé, cette vive concurrence qui va en s'amplifiant. Certes il est normal que chacun veuille sa part du marché mais il est difficilement compréhensible qu'une concurrence, que nous jugeons trop souventes fois dérégulée, puisse faire appliquer des tarifs aussi délibérément éloignés, particulièrement en assurance incendie et en assurance automobile, de ceux qui dérivent des données statistiques établies sur les résultats de l'ensemble des affaires d'assurance souscrites.

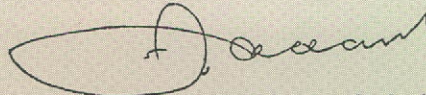
Cette concurrence est attribuable à plusieurs facteurs mais particulièrement à la sélectivité qu'exercent certains assureurs qui souscrivent un fort pourcentage de leurs affaires sur des risques de choix et qui limitent de plus leurs opérations à certains territoires donnés de la province. Vous aurez vite réalisé qu'en agissant de la sorte il devient possible de réduire quelque peu les taux mais ces assureurs oublient qu'une telle

politique va à l'encontre des services que toute société d'assurance se doit de rendre à l'ensemble de la collectivité.

La Société d'Assurance des Caisses Populaires n'a pas l'intention d'adopter une telle politique et continuera à offrir ses services à l'ensemble du territoire québécois sans exercer de discrimination à l'égard de qui que ce soit, consciente qu'elle est que la politique précédemment mentionnée en est une de courte vue, propice à faire naître des problèmes sérieux pour l'industrie de l'assurance générale; la province de la Colombie Britannique fait d'ailleurs actuellement face à des problèmes suite à une politique du genre en assurance automobile.

Nous croyons que ces remarques seraient incomplètes suite à ce que nous venons de formuler, si nous nous abstenions de mentionner, sans pour autant démontrer par là un esprit nationaliste étroit, qu'un bon nombre d'individus, de corporations, de maisons d'affaires, par esprit d'individualisme sans doute, confient leurs risques d'assurance en se préoccupant uniquement de la prime exigible, oubliant l'apport financier que peut apporter un assureur à la collectivité par ses investissements. C'est un fait indéniable que La Société d'Assurance des Caisses Populaires, pour une, contribue par ses investissements à l'essor économique de notre Province laquelle, nous ne pouvons le nier, en a un pressant besoin.

Au terme de ce rapport nous tenons à remercier tous nos collaborateurs, nos représentants, nos employés à quelque niveau que ce soit, pour le dévouement qu'ils n'ont cessé de nous manifester au cours de l'exercice, nous marquant ainsi un souci élevé de la mission qu'ils se sont confiée. Nous tenons donc à leur exprimer notre entière satisfaction et notre vive reconnaissance.



directeur général

résultats des opérations

REVENUS	1970	1969
Primes brutes souscrites	\$28,000,578	\$22,696,936
Moins : Primes cédées aux réassureurs	9,672,971	8,184,857
Primes nettes souscrites	18,327,607	14,512,079
Autres revenus	1,107,051	889,402
Total des revenus	\$19,434,658	\$15,401,481
DÉPENSES		
Réclamations nettes payées et encourues	\$ 9,580,115	\$ 8,387,041
Taxes sur primes souscrites	446,467	287,065
Augmentation des primes non acquises	2,076,279	1,243,937
Commissions et dépenses d'administration	6,220,942	5,104,553
Total des dépenses	\$18,323,803	\$15,022,596
BÉNÉFICE DE L'ANNÉE	\$ 1,110,855	\$ 378,885

bénéfices non répartis

	1970	1969
SOLDE AU 1er JANVIER	\$ 3,239,726	\$ 2,949,120
AJOUTER		
Ajustement des impôts de l'année antérieure		1,235
Réclamations en remboursement d'impôts		10,486
Bénéfice de l'année	1,110,855	378,885
	\$ 4,350,581	\$ 3,339,726
DÉDUIRE		
Ajustement des impôts des années antérieures	\$ 318,738	\$
Provision pour impôts sur les profits	298,235	
Réserve pour fluctuations de la valeur des placements	200,000	100,000
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	\$ 3,533,608	\$ 3,239,726



bilan au 31 décembre

ACTIF	1970	1969
Placements (note 1)	\$15,876,002	\$13,780,632
Encaisse	629,802	914,712
Intérêts courus sur les obligations	204,292	166,334
Dû par les courtiers	3,534,427	2,643,502
Dû par les réassureurs	152,944	18,293
Dû par les compagnies réassurées	105,581	41,035
Fonds de réserve dû par les compagnies réassurées	3,127,693	3,619,712
Comptes à recevoir	93,362	124,875
Réclamations en remboursement de taxes sur primes souscrites		6,000
Réclamations en remboursement d'impôts		70,486
Impôt spécial remboursable		11,660
Terrain	112,874	113,421
Édifice du siège social — coût amorti (note 3)	1.308,004	765,295
	\$25,144,981	\$22,275,957

Signé pour le Conseil d'Administration

Adrien Bernard, administrateur
J. Gaudiose Hamelin, administrateur

(note 1)

La valeur aux livres des placements, déduction faite de la réserve pour fluctuations de la valeur des placements au montant de \$550,000, ne dépasse pas le maximum autorisé en vertu de la Loi des Assurances de la Province de Québec. Les obligations incluent des titres pour un montant de \$2,732,045 qui sont déposés chez un fiduciaire en garantie de réassurance assumée.

PASSIF	1970	1969
Provisions pour réclamations en voie de règlement et frais d'expertises	\$ 7,930,342	\$ 7,117,041
Primes non acquises (note 2)	10,272,024	8,195,745
Comptes à payer	252,364	24,250
Taxes à payer sur primes souscrites	63,540	
Dû aux courtiers	17,263	44,504
Dû aux réassureurs	137,904	620,838
Dû aux compagnies réassurées	45,307	771,520
Fonds de réserve dû aux réassureurs	404,925	387,965
Impôts à payer	413,336	
Réserve pour fluctuations de la valeur des placements (note 1)	550,000	350,000
Réserve pour parachèvement de l'édifice du siège social	500,000	500,000
Contribution en capital par les Caisses populaires	1,024,368	1,024,368
Bénéfices non répartis	3,533,608	3,239,726
	\$25,144,981	\$22,275,957

(note 2)

Pour fins de calcul des impôts sur les profits, les primes non acquises sont de \$12,840,031 soit le maximum alloué par le Surintendant des Assurances.

(note 3)

Au cours de l'année, La Société a signé un contrat pour le parachèvement de l'immeuble du Siège Social; au 31 décembre 1970, selon les estimés de l'entrepreneur général, des travaux de l'ordre de \$624,112. restent à compléter.

rappports des vérificateurs

Nous avons examiné le bilan de La Société d'Assurance des Caisses Populaires au 31 décembre 1970, et les états des résultats de ses opérations et de ses bénéfices non répartis pour l'année terminée à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers présentent équitablement la situation financière de La Société au 31 décembre 1970 et les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique comptable et aux particularités de la Loi des Assurances du Québec, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

SAMSON BÉLAIR CÔTÉ
LACROIX & ASSOCIÉS
Comptables agréés

QUÉBEC, ce 1er mars 1971

- Actif
- Capital et surplus
- Profits avant impôts
- Primes brutes
- Réclamations brutes

30 millions

25

20

15

10

5

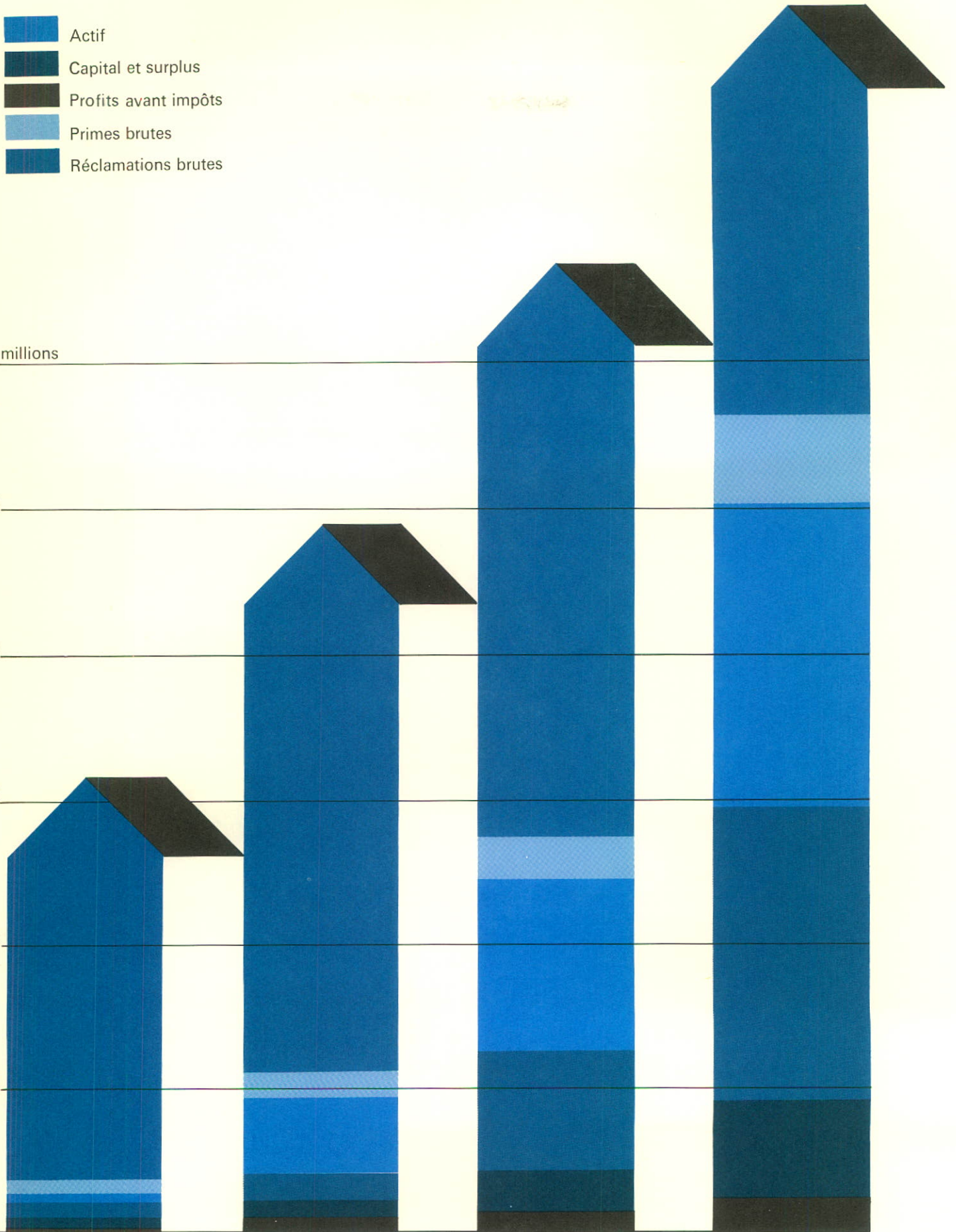
0

1955

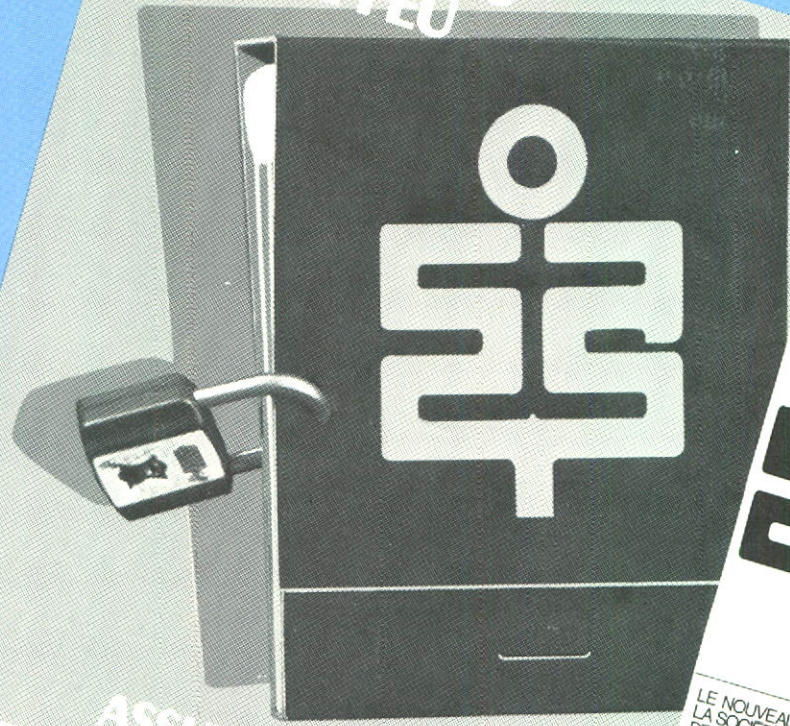
1960

1965

1970



NE JOUEZ PAS
AVEC LE FEU



LE NOUVEAU SIGLE DE
LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES

On peut l'interpréter de plusieurs
façons, même la filleule de l'artiste
avec son père.

Quoiqu'il en soit, tous sont d'ac-
cord pour penser qu'avec un actif
de 522 millions et 1400 courtiers
dans la province, la S.A.C.P. rend
contribuant par ses investissements
importants à notre essor économi-
que.

GENRES D'ASSURANCES:

- Incendie, 15000 multiples assurance
- chaudière, responsabilité personnelle,
- civile, patronale, vol, automobile

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES
10017 - TOUR PAIN-CANNE - ENNA - PROVINCE DE QUÉBEC

ASSUREZ-VOUS

L'ASSURANCE
ET
LES EGYPTIENS



Chez les Égyptiens,
deux bras levés,
était le signe
de la protection.



Symbolisait les biens
et les intérêts
d'une personne.



Ainsi, ce signe devait
traduire l'assurance si les
Égyptiens la connaissaient



Le nouveau symbole de La
Société d'Assurance des Caisse
Populaires est ce signe, stylisé.
Les quatre lettres SACP ont
été attachées pour ne former
qu'une seule ligne, symbolisant
bien La Société qui offre
tellement de services, qu'elle
entoure littéralement l'homme
de protection. La Société
d'Assurance des Caisse
Populaires offre plusieurs genres
d'assurance: incendie, risques
multiples, assurance chaudière,
responsabilité personnelle, vol,
responsabilité civile, automobile,
garantie patronale.

La SACP a aujourd'hui un actif
de plus de 522 millions et 1400
courtiers au service de la
population.


LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES
10017 - TOUR PAIN-CANNE - ENNA - PROVINCE DE QUÉBEC

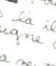

GENRES D'ASSURANCE
Incendie, 15000 multiples, assurance
chaudière, responsabilité personnelle,
civile, patronale, vol, automobile
LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES
10017 - TOUR PAIN-CANNE - ENNA - PROVINCE DE QUÉBEC

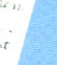



POPULAIRES

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES
10017 - TOUR PAIN-CANNE - ENNA - PROVINCE DE QUÉBEC

C'est le nouveau sigle
de la Société d'Assurance
des Caisse Populaires. C'est
mon père qui ça fait
Leu il dit que ça fait
parce beaucoup de temps
parce qu'il a fait des re-
cherches dans l'Égypte
des Égyptiens ils faisaient
des signes comme ça: 

Mais la protection et comme
ça:  pour la famille
Alors là il pense que
un signe comme ça: 

ça veut dire l'assu-
rance. Lui, il a fait
un signe comme ça: 

et il pense que c'est la
responsabilité
patronale de  moi.
C'est pas ce que je pen-
se, je crois que on re-
partant comme il faut
on s'aperçoit que c'est
par les lettres SACP.

ça veut dire que la so-
ciété d'assurance des
Caisse Populaires protège
l'homme est tout.
Demain.



71

genres d'assurances

INCENDIE

L'assurance incendie a pour but de dédommager de la perte de biens matériels par le feu, la foudre, la fumée, l'ouragan, etc. . . et de protéger l'investissement des capitaux, en particulier dans l'industrie et le commerce. Elle préserve de la ruine les individus qui ont eu la prudence de protéger, par un contrat d'assurance, leurs biens meubles ou immeubles souvent amassés à coup d'économies et de sacrifices. Elle offre une garantie qui facilite le crédit.

RISQUES MULTIPLES

Cette forme d'assurance permet d'ajouter à ceux déjà couverts par l'assurance incendie, plusieurs risques additionnels dont le vol, le bris, etc. . . Cette catégorie comprend les assurances : propriétaires-occupant, multiples de locataires, maître de maison, celles dites « assurances flottantes » sur biens, objets et effets personnels, mobilier de commerce et de bureau, équipement, marchandises. Elle accorde à l'assuré une protection plus complète.

ASSURANCE CHAUDIÈRES

Protège l'assuré lorsqu'il y a explosion de bouilloires et de certaines machines ou équipement en service ou prêt à mettre en service, qui causent des dommages aux biens meubles et immeubles ou des blessures à autrui.

RESPONSABILITÉ PATRONALE

Un employé peut toujours se blesser dans l'exercice de ses fonctions, quelle que soit la nature de son emploi. L'employeur sera bien avisé de protéger sa responsabilité et prévoir le paiement d'indemnités à son employé blessé, par une assurance de responsabilité patronale.

RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Cette assurance protège la responsabilité d'un assuré et celle de tous les membres de sa famille, à la suite de dommages ou blessures à autrui ou aux domestiques, découlant des gestes personnels, ou des lieux et locaux résidentiels de l'assuré.

VOL

Cette assurance est disponible sous plusieurs formes pour couvrir la perte possible des biens personnels, d'argent, de valeurs, de bijoux, de fourrures, de marchandises ou de biens mobiliers. Cette protection peut s'intégrer à une police combinée résidentielle ou à une police combinée commerciale.

RESPONSABILITÉ CIVILE

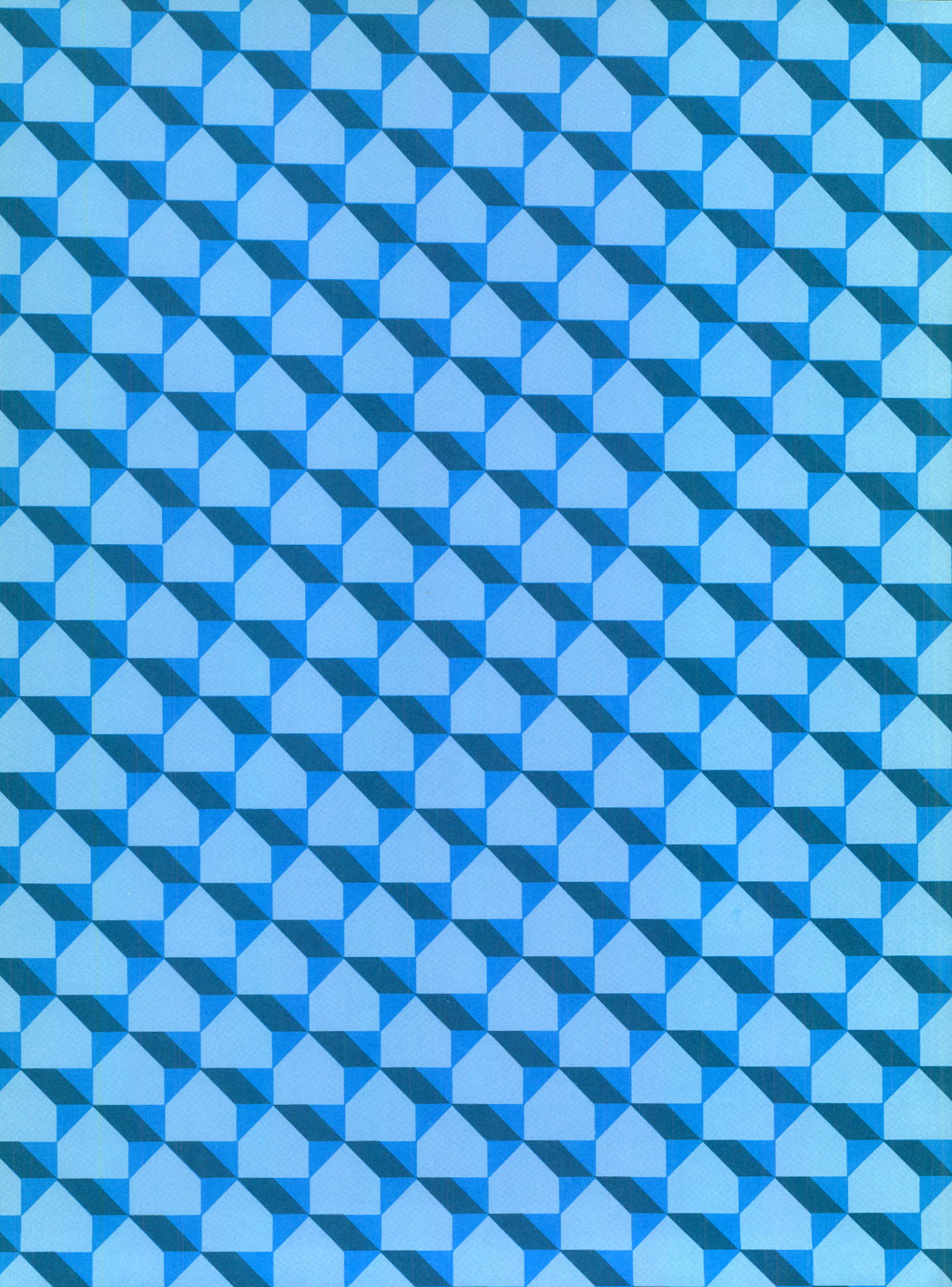
Un accident survenant sur les lieux ou dans les locaux d'un commerce, ou encore découlant des opérations de ce commerce, peut entraîner des difficultés financières sérieuses, si l'on n'est pas adéquatement protégé par une assurance de responsabilité civile.

AUTOMOBILE

Par son contrat d'assurance responsabilité automobile, La Société est présente sur les routes en contribuant à la sécurité du public et en augmentant le plaisir des voyages de près de 50,000 de ses assurés.

GARANTIE GLOBALE

Couvre les Caisses populaires pour tout acte malhonnête commis par l'un quelconque de ses employés, cambriolage, vol à main armée ou par effraction, faux ou altération, envoi par messagerie, camions blindés ou courrier recommandé.





**LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES**

Siège social : 100 est, route Trans-Canada,
Lévis, Prov. de Québec, Canada.